



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la Coordination  
des Services de l'État

## AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE Commune de COUPVRAY

Par arrêté préfectoral n°2020/51/DCSE/IC du 06 octobre 2020, une enquête publique d'une durée de 15 jours a été prescrite du mardi 03 novembre 2020 à 09h00 au mardi 17 novembre 2020 à 18h00 au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société COMPOST VAL d'EUROPE pour exploiter une installation de regroupement, tri et transformation de bois, bois de déchetterie et déchets verts, située chemin rural du Clos des Haies Saint Éloi, au lieu-dit "les Pendants, sur le territoire de la commune de COUPVRAY (77700).

Les opérations envisagées relèvent de la rubrique 2791-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Considérant les articles L.123-9, L.123-10 et R.123-17 donnant la possibilité au commissaire enquêteur de prolonger la durée de l'enquête de 15 jours maximum et d'en fixer les modalités.

Considérant les différentes observations liées aux difficultés de lisibilité des documents mis en ligne sur le registre dématérialisé, le commissaire enquêteur a décidé le 10 novembre 2020 de prolonger l'enquête publique de 7 jours, soit jusqu'au mardi 24 novembre 2020 à 18h00.

**Durant cette période, le dossier de demande d'autorisation environnementale et les registres d'enquête resteront ouverts dans les mairies de Coupvray, Chalifert, Chessy, Dampart, Esbly, Lesches, Magny-le-Hongre, Montévrain, et Montry.**

Le siège de cette enquête est fixé en mairie de **COUPVRAY**, sise place de la Mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale sera déposé et tenu à la disposition du public :

- o en mairie de **COUPVRAY**, siège de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
  1. en format papier,
  2. en version numérique sur un poste informatique dédié, fourni par la société Publilégal.
- o et en mairies de **CHALIFERT, CHESSY, DAMPMART, ESBLY, LESCHES, MAGNY-LE-HONGRE, MONTÉVRAIN, et MONTRY**, communes comprises dans un rayon de 2 kilomètres autour du site projeté, déterminé au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, aux jours et heures d'ouverture des mairies :
  1. en format papier
- o sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques)).

Pendant toute la durée de la prolongation de cette enquête publique, soit jusqu'au mardi 24 novembre 2020 à 18h00, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- o en mairie de **COUPVRAY**, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
  1. sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur,
  2. sur le registre dématérialisé accessible et consultable sur le poste informatique dédié, fourni par la société Publilégal,
- o **sur le registre dématérialisé** accessible sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques)).
- o **par courrier électronique** à l'adresse suivante :  
compostvaldeurope-coupvray@enquetepublique.net

**Jusqu'à la fin de la prolongation de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être adressées par voie postale au commissaire enquêteur, à la mairie de COUPVRAY (77700), sise place de la Mairie. Elles seront tenues à la disposition du public.**

**Deux permanences supplémentaires seront tenues en mairie de Coupvray :**

- le jeudi 19 novembre 2020 de 09h00 à 12h00
- le mardi 24 novembre 2020 de 15h00 à 18h00

L'avis de prolongation d'enquête sera également publié sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques)).

Comme indiqué sur l'avis initial, le préfet de Seine-et-Marne adressera une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la société **COMPOST VAL d'EUROPE** ainsi qu'aux maires de la commune de COUPVRAY, sur le territoire duquel se situe le projet, et des communes de CHALIFERT (77144), CHESSY (77700), DAMPMART (77400), ESBLY (77450), LESCHES (77450), MAGNY-LE-HONGRE (77700), MONTÉVRAIN (77144), et MONTRY (77450), concernées par le périmètre d'affichage relatif à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques)), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique environnementale, il sera statué sur la demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement par arrêté du préfet de Seine-et-Marne.

Melun, le 13 novembre 2020

Le préfet,

Thierry COUDERT